

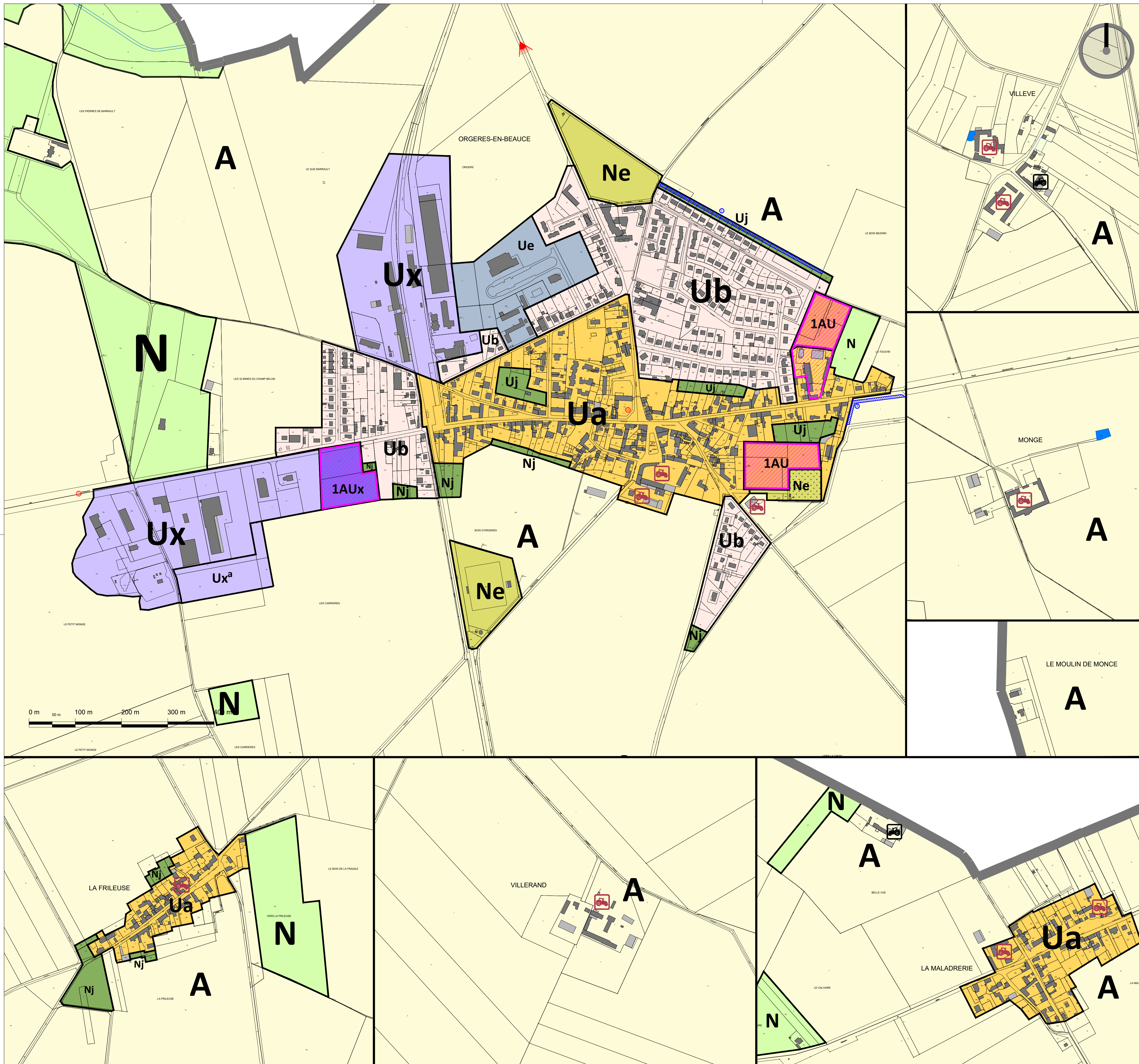
PLUi

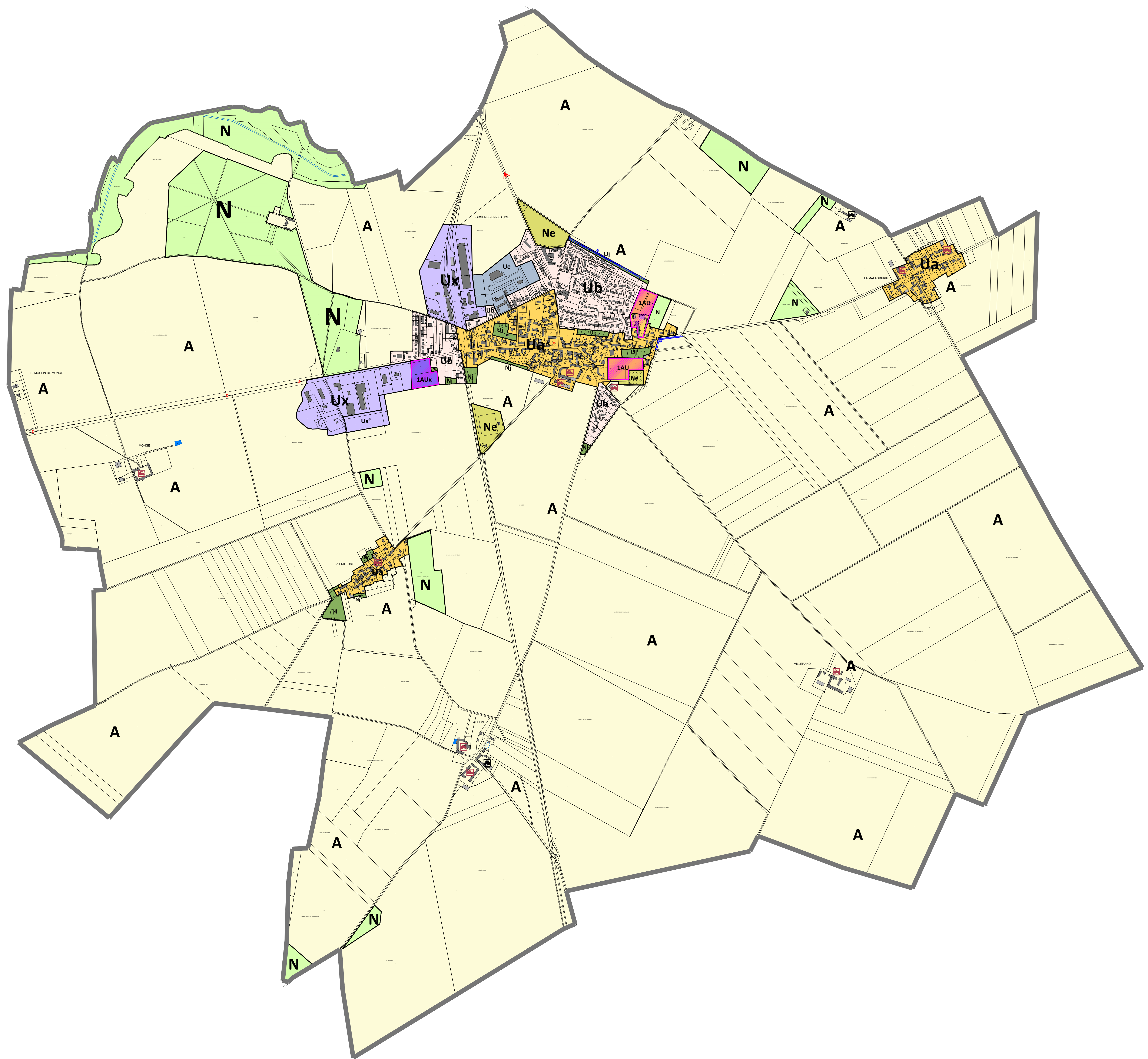
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 24 février 2020	Dossier mis à l'enquête publique du 18 mai au 29 juin 2021	Vu pour être annexé à la délibération du 9 mai 2022



	Limite de zone
	Ua Zone urbaine - habitat central des villages
	Ub Zone urbaine - habitat récent
	Ue Zone urbaine - équipements publics
	Uj Zone urbaine - jardins
	Ux Zone urbaine - activités
	Ux^a Zone urbaine - activités : secteur dédié à l'activité voisine existante
	1AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
	1AUx Zone à urbaniser à vocation d'activité
	A Zone agricole
	N Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
	Ne Zone naturelle - équipement
	Nj Zone naturelle - jardins
	Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	Emplacement réservé
	Site d'exploitation agricole
	Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'Urbanisme
	Vue à conserver (OAP)
	Élément patrimonial d'intérêt





PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

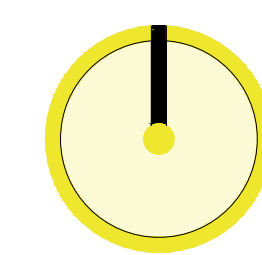
Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 24 février 2020	Dossier mis à l'enquête publique du 18 mai au 29 juin 2021	Vu pour être annexé à la délibération du 9 mai 2022



- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine - habitat central des villages
- Ub** Zone urbaine - habitat récent
- Ue** Zone urbaine - équipements publics
- Uj** Zone urbaine - jardins
- Ux** Zone urbaine - activités
- Ux^a** Zone urbaine - activités : secteur dédié à l'activité voisine existante
- 1AU** Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUX** Zone à urbaniser à vocation d'activité
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne** Zone naturelle - équipement
- Nj** Zone naturelle - jardins
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé

- Site d'exploitation agricole
- Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'Urbanisme
- Vue à conserver (OAP)
- Élément patrimonial d'intérêt

0 m 100 m 300 m 400 m 600 m 700 m



Commune de
Orgères-en-Beauce

**Plan de
zonage**

5.1

